



PASSEPORT citoyen 2030

Conditions d'utilisation du passeport et de participation au concours du premier citoyen 2030 de l'Arc Jurassien *(consultable et téléchargeable sur internet)* :

- Les activités permettant d'obtenir des points de durabilité sont identifiés par un symbole et/ ou une couleur lors de l'inscription
- Le nombre de points obtenus est défini par l'UPJ, il est en lien avec la durée et le prix du cours, tout recours de la part de l'utilisateur est exclu
- L'utilisateur peut suivre des activités sur l'ensemble du territoire de l'UPJ (Jura et Jura bernois) auprès des Sections, du Secrétariat central et du BiblioBus
- Les points obtenus donnent droit à plusieurs avantages selon les modalités présentées ci-après
- Le détenteur du passeport peut participer au concours du premier citoyen 2030 de l'Arc Jurassien pour autant qu'il ait rempli les conditions d'éligibilité

Symboles et catégories de cours :

- **Cours verts « Ecologie, environnement, écogestes »** : cours permettant de réduire son empreinte écologique et d'acquérir les écogestes en matière d'énergie, de déchets, d'utilisation parcimonieuse des ressources, mais aussi de sensibilisation à l'environnement naturel, aux espèces animales et végétales et à leur milieu
- **Cours rouges « Communication relationnelle »** : communication avec son entourage familial (famille, enfants, conjoints), avec ses collègues de travail et aussi avec soi-même (mieux se comprendre, se connaître pour mieux appréhender ses émotions et réactions avec les autres)
- **Cours jaunes « Cohésion sociale »** : cours permettant l'intégration de personnes migrantes, en tant que participantes au cours ou en tant qu'animatrices de cours, inclusion de personnes différentes (handicap physique, psychique ou social), sensibilisation à certains troubles physiques et psychiques pour une meilleure intégration des personnes touchées et un soutien de leur entourage.
- **Cours bleus « Bien-être physique et psychique »** : cours alliant bien-être physique et psychique dans une même activité pour être bien dans sa tête et dans son corps

Avantages et privilèges pour le détenteur du passeport :

- **5 points offerts** pour l'achat du passeport
- **Dès 25 points** : possibilité de participer au concours du 1^{er} citoyen 2030
- **A 30 points** : participation gratuite aux conférences de l'UP sur présentation du passeport (avec nombre de points validés), il continue à récolter les 5 points par conférence, si le participant a oublié son passeport, il devra s'acquitter de la taxe d'entrée et ne recevra pas les 5 points
- **A 50 points** : bon cadeau de CHF 50.- pour un cours UP

Récapitulation des points :

Le nombre de points est attribué en relation avec la durée totale du cours et le prix payé par le participant.

Cours des sections : 5 à 15 points, maximum 15 points

- 1 à 5h : **5 points**
- 6 à 10h : **10 points**
- > 10h : **15 points**

Conférence : 5 points

- Les conférences ne donnant pas droit à une attestation, les points ne sont acquis que sur **présentation du passeport** lors de la conférence.
- Dès 30 points, le détenteur du passeport peut participer gratuitement à la conférence et continue à récolter les points pour autant qu'il présente le passeport lors de la conférence

Cours de langues : 10 à 20 points selon la durée/ le prix

- 5 à 9h : **10 points**
- 10 à 20h : **20 points**

Séjours découvertes :

- Pour les séjours dès 2 jours : **20 points**
- Pour les séjours d'un jour (8h) et les dimanches du monde (durée max. 6h) : **10 points**
- Pour les soirées globetrotters (durée 2 x 2h) : **5 points** par soirée

Bibliobus

- Activités du Bibliobus : **5 points par témoignage** nommé « **Clin d'œil** », **maximum 4 témoignages** pour totaliser un nombre de 20 points, ensuite le lecteur peut suivre des cours UP pour totaliser davantage de points

Durée de validité du passeport :

- Une année – du 1^{er} juillet au 30 juin
- Les passeports sont disponibles dès le 1^{er} septembre, auprès de n'importe quelle institution de l'UPJ
- Les cours suivis sont comptabilisés du 1^{er} juillet au 30 juin et de manière rétroactive sur présentation de l'attestation de cours si le passeport est acheté en cours d'année
- Les conférences ne donnant pas droit à une attestation, les points ne sont acquis que sur **présentation du passeport** lors de la conférence

Conditions générales :

- Les cours sélectionnés dans le cadre du passeport et le nombre de points attribué sont décidés par l'Université populaire jurassienne
- L'organisatrice peut modifier les conditions de participation sans en indiquer les motifs. En pareil cas, l'organisateur informera les participantes et participants sur le site Web au sujet des modifications opérées.
- Les participantes et participants ne sont pas autorisés à faire valoir des prétentions à l'égard de l'organisation au seul motif d'une modification des conditions de participation.
- Si certains points des présentes conditions de participation deviennent caducs ou sont incomplets, les autres conditions restent valables.
- Tout recours juridique est exclu.
- Le droit applicable est exclusivement le droit suisse.
- Les collaborateurs de l'UPJ et les partenaires sont exclus du concours
- Les gagnants du concours seront informés par écrit et leur nom sera publié sur le site Internet de l'UPJ.
- L'UPJ s'engage à traiter avec soin toutes les données recueillies dans le cadre du concours et à les gérer conformément aux dispositions légales relatives à la protection des données.
- Les données personnelles collectées dans le cadre du concours ne seront pas transmises ni cédées pour utilisation à des tiers.

Conditions de participation au concours du 1er citoyen 2030 de l'Arc jurassien :

Les Parcs offrent chacun un prix d'une valeur de CHF 300.- formé des prestations suivantes :

- Bon pour une sortie découverte des activités du parc à partager avec ses proches
- Une brochure sur un thème à choix
- Un panier de produits du terroir

Grâce à la générosité de nos partenaires, nous pouvons offrir 2 prix pour ce premier passeport :

1^{er} Prix : 1^{er} citoyen 2030 de l'Arc Jurassien

- pour le citoyen obtenant le plus de points au total (tirage au sort en cas de participants ex-aequo)
- sous réserve de la validation des points par l'UPJ

2^{ème} Prix : 2^{ème} citoyen 2030 de l'Arc Jurassien

- par tirage au sort parmi les candidats ayant obtenu au minimum 25 points
- sous réserve de la validation des points par l'UPJ

Délai d'envoi du passeport pour participer au concours : **30 juin 2021**


Marche à suivre pour le concours


- 1) Compléter le coupon du passeport (voir ci-dessous):
 - nombre de points cumulés par thème
 - nom, prénom, coordonnées et date de naissance
 - signature et timbre d'une institution de l'UP
- 2) Scanner ou photographier la double-page et la renvoyer à info@upjurassienne.ch
- 3) ou imprimer la double-page et la renvoyer à l'adresse suivante :


Secrétariat central
 rue centrale 55
 Case postale 1030
 2740 Moutier


Concours du 1^{er} citoyen 2030

Pour participer au concours du 1^{er} citoyen 2030 de l'Arc jurassien, prière d'indiquer le nombre total de points cumulés par thème :

 points cumulés

 points cumulés





 points cumulés

 points cumulés

TOTAL + 5 points (achat passeport)

Date, timbre et signature
par une institution de l'Université populaire jurassienne

Délai de participation: 30 juin 2021
Les conditions de participation au concours sont précisées dans les conditions d'utilisation du passeport, un nombre minimum de points est requis pour y participer. Le lauréat se verra récompensé d'un prix d'une valeur de CHF 300.- concocté et offert par nos parrains: sortie découverte des activités des Parcs à partager avec ses proches, brochure sur un thème à choix et panier du terroir.

Ce passeport appartient à

Prénom, Nom

.....

Adresse, NPA, Localité

.....

Date de naissance

.....

Passeport délivré par

Nom et adresse de l'institution

.....

Responsable

.....

Date, timbre et signature